



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Délibération n°2025-010-DE

OBJET : Aménagement et mise en accessibilité des abords de la mairie : Demande de Fond de concours à Loire Forez Agglomération pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 1

Pour : 16
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le vingt cinq février deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 17 février 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle que prochainement débiteront les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité des espaces aux abords de la mairie et des écoles.

Ces travaux d'aménagement des revêtements prenant en compte la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des surfaces entrent dans les critères d'éligibilité du Fond de concours de LFA au titre de la Gestion intégrée des eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide de Loire Forez Agglomération au titre du Fond de concours pour la gestion intégrée des eaux pluviales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250225-2025-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande de fond de concours à Loire Forez Agglomération au titre de la Gestion intégrée des eaux pluviales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux formalités pour bénéficier de ce financement,

Champdieu, le 25 février 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

